







Règlement concours de dessin « Dessine ton sapin de Noël » 2021

Cette année, la municipalité propose aux jeunes péréens de participer à un concours de dessin sur le thème « Dessine ton sapin de Noël ».

Article 1 : Le concours est ouvert aux enfants de la commune jusqu'à 11 ans.

Le concours se décompose en quatre catégories :

-  Catégorie 1 : jusqu'à 5 ans
-  Catégorie 2 : 6/7 ans
-  Catégorie 3 : 8/9 ans
-  Catégorie 4 : 10/11 ans




Article 2 : Dépôts des dessins

Les dessins seront déposés dans la boîte aux lettres du Père Noël située sur le parvis de la mairie.

Article 3 : Dates

Le concours débutera le 7 décembre et sera clôturé le 24 décembre à midi.

Article 4 : Présentation de la participation au concours

-  Un dessin par enfant
-  Le dessin doit être en rapport avec le thème « Dessine ton sapin de Noël ».
-  Le dessin se fera sur une feuille A4.

Le dessin doit comporter, au dos :

-  Nom et prénom
-  Adresse
-  Date de naissance
-  Email
-  Téléphone

Le mode d'expression est complètement libre (peinture, marqueurs, crayons ordinaires, crayons de couleurs, pastel, collages).

Article 5 : Communication des résultats et remise des prix

Le jury se réunira et la communication des résultats sera transmise par mails aux gagnants. Les prix seront à disposition à la mairie à partir du **10 janvier 2022**.

Description des 3 premiers lots par catégorie :

1^{er} prix

🦌 Catégorie 1 : 2 entrées adulte + 2 entrées enfant pour le grand aquarium de Saint-Malo.

🦌 Catégories 2,3,4 : 1 entrée soigneur d'un jour au grand aquarium de Saint-Malo.

2^{ème} prix

🦌 1 bon achat de 50 € au centre aqualudique Aquamalo

3^{ème} prix

🦌 2 entrées adulte et 2 entrées enfant au Micro-Zoo à Saint-Malo.

Pour les enfants qui ne se verront pas attribuer un des trois premiers prix, un lot de consolation sera remis à l'ensemble des participants, il sera à disposition à la mairie du **10 au 31 janvier 2022**.

Article 6 : Propriété

La participation au concours autorise les services de la commune à utiliser les œuvres reçues : supports de communication communaux, exposition, etc.

Fait à Saint-Père Marc en Poulet, le 6 décembre 2021.

Le Maire,



Jean-François Richeux